

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

Séance du 20 octobre 2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 14 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	08

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAION

Datée	du 14/10/22
Affichée	le 14/10/22

**Etaient présents** : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
François CARBONELL  
Véronique HELLEUX

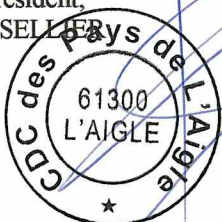
OBJET

Voie verte de la Risle :  
Avenant n° 1 au marché  
subséquent n° 2 de mandat de  
maîtrise d'ouvrage avec la  
SHEMA

**Absente** : Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le 24/10/22  
Publié en ligne le 24/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle que, par délibération approuvée en date du 21 octobre 2021, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a fait le choix de confier à la société SHEMA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser, en son nom et pour son compte l'aménagement d'une voie verte.

Au stade des études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre, par délibération du 03 février 2022 le projet ainsi que son plan de financement ont été approuvés par le Conseil Communautaire.

Lors de la séance du 13 octobre dernier, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle pour un montant en dépenses de 2 929 168,55 € HT soit 3 501 902,26 € TTC.

Le plan de financement révisé est le suivant :

BILAN VOIE VERTE - Dernier bilan approuvé par le Conseil Communautaire du 13 octobre 2022	€ HT	TVA	€ TTC
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>			
<b>ACQUISITION</b>			
TERRAIN	50 000,00	-	50 000,00
Frais d'actes et indemnités	3 500,00	-	3 500,00
<b>TOTAL ACQUISITION</b>	<b>53 500,00</b>	<b>-</b>	<b>53 500,00</b>
<b>AUTRES FRAIS</b>			
Travaux préalables	10 000,00	2 000,00	12 000,00
géomètre et relevé topographique	21 095,00	4 219,00	25 314,00
Honoraires du mandataire	93 287,30	18 657,46	111 944,76
<b>TOTAL AUTRES FRAIS</b>	<b>124 382,30</b>	<b>24 876,46</b>	<b>149 258,76</b>
<b>TOTAL DEPENSES HORS MANDAT</b>	<b>177 882,30</b>	<b>24 876,46</b>	<b>202 758,76</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE</b>			
<b>ETUDES ET HONORAIRES</b>			
Frais de géomètre	15 000,00	3 000,00	18 000,00
Etudes environnementales	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Etude géotechnique	35 000,00	7 000,00	42 000,00
Etudes générales(DUP)	20 000,00	4 000,00	24 000,00
Honoraires de maîtrise d'œuvre	159 641,00	31 928,20	191 569,20
Contrôle technique	4 200,00	840,00	5 040,00
SPS	4 400,00	880,00	5 280,00
Autres études	2 500,00	500,00	3 000,00
<b>TOTAL ETUDES ET HONORAIRES</b>	<b>270 741,00</b>	<b>54 148,20</b>	<b>324 889,20</b>
<b>TRAVAUX</b>			
Travaux préalables	-	-	-
Travaux d'aménagement	2 132 776,49	426 555,30	2 559 331,79
Travaux de compensation	42 927,27	8 585,45	51 512,72
Aléas et révisions	282 841,49	56 568,30	339 409,79
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 458 545,25</b>	<b>491 709,05</b>	<b>2 950 254,30</b>
<b>FRAIS DIVERS</b>			
ADO - TRC - CNR	12 000,00	-	12 000,00
FRAIS DIVERS (AO, reprographie, affichage PC...)	10 000,00	2 000,00	12 000,00
<b>TOTAL FRAIS DIVERS</b>	<b>22 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>24 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES MANDAT</b>	<b>2 751 288,25</b>	<b>547 857,25</b>	<b>3 299 143,50</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 929 168,55</b>	<b>572 733,71</b>	<b>3 501 902,26</b>

Acte reçu en Préfecture le 24/10/22  
 Publié en ligne le 24/10/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



Suite à l'approbation de ce nouveau bilan d'opération, il est proposé au Bureau Communautaire de valider les adaptations financières du mandat nécessaires à la poursuite de l'opération à savoir :

- ajuster l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager conformément à l'article 13 du contrat de mandat fixant les conditions de détermination du montant des dépenses à engager par le Mandataire, et dont le montant est porté à 2 751 286,25 € HT.
- de fixer la rémunération du mandataire, conformément à l'article 14 du contrat de mandat définissant les conditions dans lesquelles le prix définitif de la rémunération sera arrêté, au montant de 93 287,30 € HT, soit 111 944,76 € TTC.

**Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.**

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2162-7 à R2162-12,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et le bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la Décision du Président n° 2022-09-15-160 du 16/09/2022 attribuant le lot n° 3 (génie civil) des travaux de la voie verte de la Risle
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022 approuvant le bilan d'opération de la voie verte de la Risle pour un montant de dépenses de 2 929 168,55 € HT soit 3 501 902,26 € TTC

Acte reçu en Préfecture le 24/10/22  
 Publié en ligne le 24/10/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SHEMA concernant la voie verte de la Risle
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20221020-2022-10-20-187-DE  
 Date de télétransmission : 24/10/2022  
 Date de réception préfecture : 24/10/2022